





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-209**

**Séance publique du**

**9 juin 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1238387-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2023
Date de réception : mercredi 14 juin 2023
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : FONDS D'AIDE A LA CRÉATION EN SPECTACLE VIVANT**

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Madame Agnès DAURES, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Amandine JANER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Françoise COURANJOU.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 JUIN 2023

Nomenclature : 8.9  
Culture

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : FONDS D'AIDE A LA CRÉATION EN SPECTACLE VIVANT- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence poursuit l'aménagement et le développement équilibré du territoire aixois en matière artistique et culturelle en créant le Fonds d'Aide à la Création artistique pour le spectacle vivant et marque sa volonté de contribuer à une dynamique de mouvement et d'innovation autour de la culture sur l'ensemble du champ de la création artistique et d'être à son écoute, curieuse et ambitieuse dans sa dimension contemporaine sur son territoire et en dehors.

C'est un acte significatif fort qui dit l'ambition de la Ville et son engagement auprès des artistes et des publics. La Ville s'affirme comme un acteur de référence qui contribue directement à une dynamique de création et d'innovation, au cœur de la vie culturelle et artistique locale, régionale et nationale, déterminante pour son image, ville d'art et des arts, avec pour objectifs :

- Encourager la création et l'émergence artistique ;
- Soutenir l'apparition et l'émergence sur le territoire de nouvelles formes et de nouvelles écritures, attirer et accueillir de nouvelles esthétiques, de nouvelles équipes aussi, afin de contribuer à la diversité de la création ;
- Soutenir des projets artistiques d'envergure et ambitieux dans leurs modalités de production ;
- Contribuer à créer les conditions d'une offre artistique et culturelle de qualité, toujours renouvelée, répartie sur tout le territoire dans une perspective d'irrigation et de

- rayonnement ;
- Promouvoir l'image culturelle et artistique de la Ville d'Aix-en-Provence et valoriser son potentiel artistique et humain.

Le Fonds d'Aide à la Création, initié et coordonné par le théâtre du Bois de l'Aune, ne se substituera pas à d'autres dispositifs déjà en place qui accompagnent le travail essentiel d'actions culturelles sur la Ville.

Le Fonds d'Aide à la Création s'adressera à des compagnies, artistes, collectifs d'artistes professionnels, aixois ou accompagnés par une structure aixoise. Des créateurs et des compagnies qui sont déjà identifiés ou implantés sur le territoire et d'autres que l'on ne connaît pas encore, d'ici ou d'ailleurs, portés par des structures aixoises. Les esthétiques concernées couvriront les champs de la création du spectacle vivant en danse, théâtre et arts associés (conte, marionnettes, arts de la rue, arts du cirque).

Le Fonds d'Aide à la Création permettra d'accompagner des artistes ou des équipes artistiques dans leur dynamique de création. Ainsi, l'attribution d'une aide doit constituer une réponse adaptée à une étape identifiée dans une trajectoire professionnelle et tenir compte des temporalités différentes du travail de l'équipe artistique.

Elle marque la volonté de la Ville de contribuer à une dynamique de mouvement et d'innovation autour de la culture sur l'ensemble du champ de la création et d'être à son écoute dans sa dimension contemporaine en et hors du territoire. Elle témoigne d'une capacité à entendre et à accompagner des initiatives émergentes de la part d'une collectivité territoriale, y compris dans une perspective (inter)nationale.

Le Fonds d'aide à la Création s'appuiera sur l'expertise et l'avis de professionnels extérieurs reconnus sur un plan artistique et culturel pour apprécier les projets qui leur sont soumis. Cette manière de procéder permettra d'opérer une distinction entre le travail d'instruction technique et celui de l'évaluation qualitative des dossiers.

Réunissant des personnalités qualifiées, ce comité d'experts donnera un avis consultatif sur la totalité des projets intégrant les différents critères suivants :

- la pertinence artistique et financière ;
- le professionnalisme culturel dans le contexte local, ou au-delà si une telle ambition est affichée ;
- l'ancrage et l'impact du projet sur la vie locale ainsi que sa contribution à une dynamique territoriale ;
- bénéficiaire de plusieurs partenaires dans la production du projet, dont un acteur de la Ville d'Aix-en-Provence ;
- bénéficiaire d'un nombre minimal de représentations ;
- détenir une licence de producteur de spectacle (type 2)
- une attention particulière sera apportée aux projets s'inscrivant dans une démarche de responsabilité sociétale (RSE / RSO).

Chaque expert est désigné pour une période de deux ans. Il est implanté en Région PACA SUD ou non. Il peut être renouvelé au plus une fois. Le comité d'experts se réunit une fois par an pour étudier les dossiers qui lui sont soumis et dont une présentation a été adressée en amont à chacun des membres.

L'enveloppe globale des subventions pour cet appel à projets est de 50 000 € (HT).

Le montant du soutien financier accordé par la Ville sera compris entre 8 000 € et 10 000 €. Les dépenses éligibles prises en charge par la Ville d'Aix-en-Provence seront exclusivement liées à la rémunération des artistes, aux défraiements et aux voyages, aux coûts de production et de recherche, de médiation et de communication.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement de l'Appel à projets Fonds d'Aide à la Création artistique pour le spectacle vivant ;
- **APPROUVER** l'enveloppe globale de 50 000 € sur la section fonctionnement 2023 de la biennale d'art et de culture 2024 ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne de crédit 2023 dédiée de la biennale d'art et de culture 2024 qui présente les crédits nécessaires.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 34
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

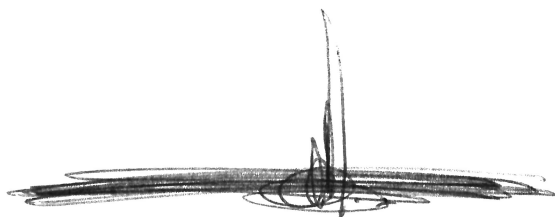
N'ont pas pris part au vote

NEANT


Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine Janer

A black ink signature consisting of a vertical line and a horizontal line, with some additional scribbles.

Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO

A blue ink signature consisting of several large, overlapping loops and a vertical line.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/06/2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00